

# INSTITUTIONS EUROPÉENNES



# **TABLES DE MATIÈRES**

## **I. Introduction**

Évoquer la création de l'Union Européenne et expliquer l'intérêt de fonder un ensemble d'institutions pour réunir les citoyens des différents pays.

## **II. Situation géographique et présentation des Institutions**

1. Carte de l'Europe avec les différents sièges des Institutions
2. Une place géographique stratégique
3. Fonctions et objectifs

## **III. Fonctionnement juridique et économique des Institutions**

1. La composition humaine des institutions
2. Coût de fonctionnement

## **IV. Les chantiers politiques sous l'impulsion des dirigeants européens**

## **V. Conclusion**

Les perspectives d'avenir et l'intérêt d'une telle organisation face au reste du Monde.

## **II) Situation géographique et présentation des Institutions**

## 1) Les différents sièges des institutions européennes



- États membres de l'Union européenne avant 2004
- États membres de l'Union européenne en 2004
- États membres de l'Union européenne en 2007
- États non membres de l'Union européenne

- Bruxelles :
  - Commission européenne
  - Conseil des ministres
  - Conseil européen
  - Parlement européen (site non officiel)
  - Comité économique et social européen
  - Comité des régions de l'Union européenne
- Strasbourg :
  - Parlement européen (site officiel)
  - Le médiateur européen
- Luxembourg :
  - Parlement (secrétariat)
  - Conseil (site non officiel)
  - Cour de justice des communautés européennes
  - Cour des comptes
  - Banque Européenne d'Investissement
- Francfort :
  - Banque Centrale Européenne

## 2) Une place géographique stratégique

Les institutions gouvernantes de l'Union européenne ne sont pas concentrées dans une seule capitale, mais sont concentrées dans quatre villes (cf. carte) bien que certaines institutions mineures soient basées dans d'autres villes. La situation géographique des institutions a été rattachée au Traité d'Amsterdam en 1962.

Les sièges des institutions européennes ont été choisis par les autorités selon une certaine stratégie politique, économique et financière. En effet, les institutions sont, sur la scène internationale, le reflet du pouvoir de l'Union Européenne. Les sièges des différentes institutions sont situés dans les pays qui reflète le mieux la culture et les devises de l'Europe.

### **Bruxelles**

Bruxelles est la capitale de la Belgique où sont installées la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Conseil des ministres ainsi que le Parlement européen, le compte économique et social européen et le compte des régions ; des institutions qui comportent de nombreux services administratifs. Bruxelles est considérée comme le principal siège du parlement européen qui a également un siège à Strasbourg.

Bruxelles se positionne comme un important centre de services financiers et représente depuis longtemps un rôle de centre administratif d'ampleur mondiale. Cela provoque un développement constant dans tous les domaines de la finance : banques, compagnies d'assurances, bureaux d'audit et de juristes spécialisés ou des services financiers en tous genres. Bruxelles profite d'une position géographique au centre des régions les plus dynamiques d'Europe et d'un statut de grand centre urbain.

Aujourd'hui Bruxelles s'impose comme une des principales villes d'affaires et de décisions d'Europe. Bruxelles a des multiples fonctions de capitale ; elle est la capitale de la Belgique et par la présence de nombreuses institutions, elle est une capitale européenne, ainsi que de l'O.T.A.N. (organisation du traité de l'Atlantique Nord) ce qui fait de la ville un centre politique d'importance tant au niveau national qu'au niveau international.

### **Strasbourg**

Strasbourg est une ville située dans l'est de la France, sur la rive gauche du Rhin. C'est une ville dynamique, septième commune la plus peuplée de France et est un des principaux pôles économiques du nord est. La ville se distingue par un secteur secondaire très diversifié et un secteur tertiaire tournée vers les activités financières la recherche et le conseil européens. Autre atout de Strasbourg, c'est une ville frontière avec l'Allemagne, totalement biculturelle. La ville est le symbole de la réconciliation franco-allemande, et s'est spécialisée dans les fonctions politiques, culturelles, et institutionnelles ; s'est donc dans la même logique que se sont implanté un des sièges du Parlement Européen et le médiateur européen.

Strasbourg accueille également d'autres organismes européens. Par exemple l'Etat major du corps européen. Le Corps européen ou Eurocorps, créé officiellement en 1993 sur une initiative franco-allemande qui a pour but de renforcer les liens entre les pays européens en matière de coopération européenne, de sécurité et de défense. L'Eurocorps peut être engagé dans des opérations de défense, de maintien de la paix ou humanitaires. Il regroupe des forces de cinq Etats membres de l'Union européenne

(l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et le Luxembourg) qui en font partie.

## **Luxembourg**

Le Luxembourg attache une importance fondamentale à ce que les institutions européennes installées au Luxembourg bénéficient d'infrastructures et de conditions de travail optimales.

Le Grand-duché de Luxembourg profite d'une position dominante au centre de l'Europe en matière de la gestion des fonds d'investissement et le private banking. Il profite d'une accessibilité parfaite, bénéficie d'une croissance élevée et son niveau de vie compte parmi les meilleurs du monde.

De plus, la population luxembourgeoise est cosmopolite et parle facilement quatre langues (luxembourgeois, français, allemand, anglais, portugais) ; de ce fait la communication entre ressortissants de différents Etats est facilité.

Selon des études internationales sur la compétitivité des pays membres de l'OCDE on classe régulièrement le Luxembourg parmi les leaders:

- situation géographique très favorable et accessibilité parfaite
- main-d'œuvre internationale hautement qualifiée
- communication aisée avec les pouvoirs publics
- contexte attractif de stabilité juridique et fiscale

Les autorités nationales sont constamment engagées à développer une place financière solide d'une dimension au niveau mondiale. Les banques privées luxembourgeoises connaissent une croissance constante et le développement d'autres secteurs tels que les fonds d'investissement et l'assurance-vie consolide la position prédominante du Luxembourg comme centre européen des activités liées aux placements financiers. Il est avantaé d'une grande stabilité politique et sociale ce qui explique sa position de leader en matière de directives européennes.

## **Francfort**

Francfort occupe une position centrale en Europe. C'est la ville la plus riche d'Allemagne et selon une étude universitaire elle est la ville la plus riche de l'Europe en termes de PIB par habitant. C'est la 4<sup>e</sup> place financière et la 3<sup>e</sup> ville d'affaires d'Europe et l'un des principaux pôles économiques allemands.

Francfort est appelé la cité des banques ou « Bankfurt » car environ 500 banques sont représentées dans le quartier des affaires. La ville se caractérise par son grand nombre de gratte-ciel et est même parfois surnommée « Mainhattan » car elle rappelle le quartier de Manhattan à New York. La ville n'est pas seulement le siège de la Banque Centrale Européenne mais elle est aussi le siège de la bourse de Francfort qui représente le plus grand marché d'échange allemand et la deuxième bourse européenne.

Un autre atout de Francfort est qu'il s'agit d'un important pôle scientifique et culturel. La ville profite d'un nombre important d'instituts de recherche, de son université populaire, de son opéra, de ses théâtres et musées. C'est une ville avec une très grande diversité de cultures ce qui montre le fait qu'un habitant sur trois a une nationalité étrangère.

## Certains sièges contestés

Le parlement européen a un siège à Bruxelles et à Strasbourg et même un peu au Luxembourg.

Celui à Bruxelles est considéré comme siège principal du parlement européen. La majorité des travaux parlementaires se tiennent à Bruxelles, dont quelques sessions plénières, ainsi que toutes les réunions des commissions et des groupes parlementaires.

Par contre celui à Strasbourg ne sert que pour les sessions plénières destinées à voter les lois européennes.

Au Luxembourg sont installés les services administratifs du Parlement (le secrétariat).

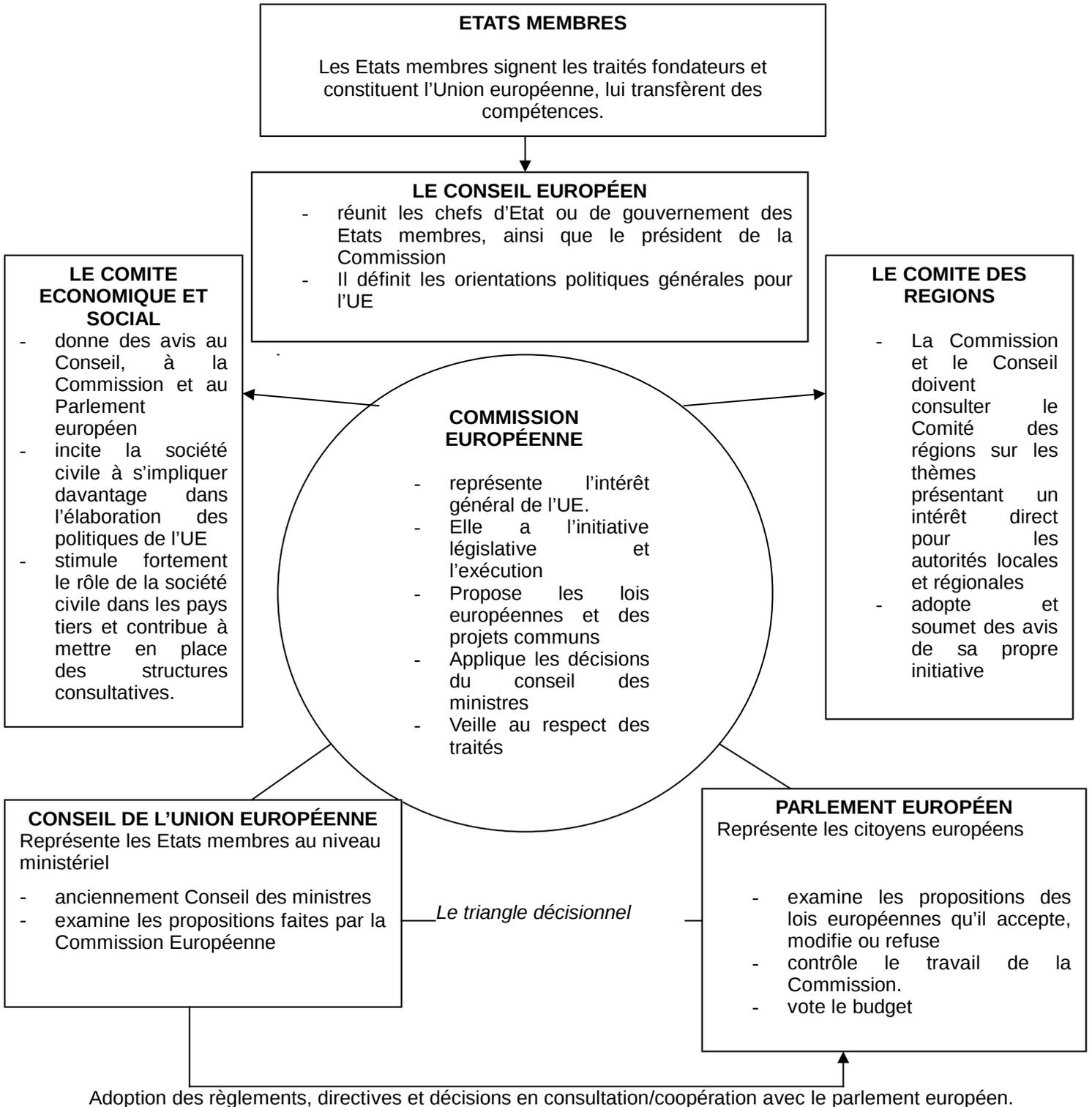
Le siège du Parlement européen reste alors un objet de controverse. Le travail du Parlement est divisé entre trois villes de pays différents, ce qui est problématique à cause du grand nombre de députés, du personnel et des documents qui doivent être transportés tous les mois. Ce transfert coûte 180 millions d'euros par an selon un rapport public.

Un seul siège du Parlement européen permettrait en même temps de réduire l'émission du CO<sub>2</sub>. De préférence, le siège devrait être à Bruxelles car Strasbourg accumule des désavantages par rapport à Bruxelles ; il y a peu de liaisons aériennes avec les capitales européennes, hôtels insuffisants et chers.

Les sièges des institutions sont établis dans les traités, le Parlement n'a donc pas le droit de décider lui-même de son siège. Toute décision de modification du siège des institutions revient aux chefs d'Etats et de gouvernement statuant à l'unanimité.

Jusque là, la France s'est toujours opposée à l'idée de renoncer à un siège à Strasbourg.

### 3) Schéma simplifié des institutions de l'Union européenne



#### AUTRES ORGANES

##### Organes financiers

- Banque centrale européenne (politique monétaire)
- Banque européenne d'investissement (financement des projets d'investissement)

##### Organes de contrôle

- Cour de justice (fait appliquer le droit européen)
- Cour des comptes (contrôle des comptes de l'Union et contrôle de la gestion financière)
- Médiateur européen (reçoit les plaintes des citoyens en cas de litiges avec les institutions/organes)

### III. Fonctionnement juridique et économique des Institutions

#### 1) La composition humaine des institutions

Institution	Composition	Explication
La Commission Européenne	1 président et 26 commissaires	Ses 26 commissaires sont nommés pour 5 ans par les Etats membres (2010-2014). Chaque commissaire représente un Etat membre et possède un domaine de compétence particulier. Son président est nommé pour 5 ans et est choisi par les chefs d'Etat.
Le comité des régions de l'Union Européenne	344 membres	Ses 344 membres sont issus des 27 États membres de l'UE. Ils se réunissent en Assemblée plénière 5 fois par an. Ils sont élus à la majorité qualifiée, pour 4 ans, par le Conseil de l'Union européenne sur proposition des gouvernements.
Le Conseil Européen	1 président, 15 chefs d'Etat	Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres se réunissent pour le former au moins deux fois par an. Sa présidence est assurée à tour de rôle par chaque Etat membre, pendant 6 mois, selon un système de rotation.  Janvier 2010 est entré en fonction un président du conseil élu pour un mandat de 2 ans et demi renouvelable une fois.
Le Comité Economique et Social des Communautés Européennes	344 membres	Ses 344 Membres sont nommés pour un mandat de 5 ans. Le mandat actuel court du mois d'octobre 2010 au mois de septembre 2015, et les Membres du Comité élisent une Présidence à chaque fois pour une durée de 2,5 ans. Le Traité de Lisbonne permet d'augmenter le nombre des Membres jusqu'à un plafond de 350 Membres à l'occasion des prochains élargissements de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Union Européenne	Ministres	Les ministres composant cette institution varient selon le sujet à l'ordre du jour. Si le sujet traité relève de l'agriculture, les ministres de l'agriculture seront mobilisés. Sa présidence est assurée par chaque Etat membre à tour de rôle pour une période de 6 mois, selon un ordre de rotation renouvelable.
La Cour des Comptes Européenne	1 président et 27 membres	Ses 27 membres (un par État membre) nommés par le Conseil, après consultation du Parlement européen, pour un mandat renouvelable de six ans. Le président est élu en son sein pour une durée de 3 ans renouvelables.
La Cour de Justice des Communautés Européennes	27 juges et 1 président	Ses 27 juges (un par Etat membre) et ses 8 avocats généraux sont nommés d'un commun accord par les Etats membres pour un mandat de six ans renouvelable. Son président est désigné parmi les juges pour une période de 3 ans renouvelable.
La Banque Européenne d'Investissement (B.E.I)	Ministres, membres et président	Un conseil des gouverneurs, composé de 27 actionnaires des Etats membres de l'UE, un conseil d'administration et un comité de direction constituent cette institution.
Le Parlement Européen	736 députés	Ses 736 députés européens sont élus par les électeurs européens pour 5 ans. Les dernières élections ont été organisées en juin 2009.
Le médiateur Européen	1 personne	Il est élu par le Parlement européen pour 5 ans. Son mandat prend fin avec la législature, mais il est renouvelable. Il est assisté par 30 personnes: juristes, administrateurs, secrétaires ...
La Banque Centrale (BCE)	40 membres	Un conseil des gouverneurs, un conseil d'administration et un comité de direction constituent cette institution.



## IV. Les chantiers politiques sous l'impulsion des dirigeants européens

Les chantiers de l'Union Européenne sont vastes, ambitieux et ont pour but d'améliorer la vie des personnes qui peuplent son territoire. Les Institutions inscrivent leurs réformes dans des contextes politiques, économiques, sociaux qui exigent des accords communs dans l'intérêt des citoyens de la communauté et du reste du monde. L'Europe et ses réalisations sont parfois sujet aux critiques de l'opinion publique ; l'euro par exemple, est accusé de plomber le pouvoir d'achat des citoyens. Les européens se heurtent à un fonctionnement très complexe des Institutions qu'ils ne comprennent pas et qu'ils jugent peu démocratiques car aux mains de «technocrates» coupés de la réalité. De plus l'absence «d'Europe sociale» proche des citoyens, accentue de désintérêt. Nous allons évoquer dans cette partie les grands projets réalisés et en cours de réalisation de l'Union Européenne qui nous concernent tous.

### Domaine Economique

Après une crise financière qui a secoué les marchés du monde entier en 2008, les dirigeants européens prennent conscience du danger que représentent les marchés financiers sans limites. Pour plus d'égalité, l'Europe propose une taxation des transactions financière.

La proposition de taxe sur les transactions financières a, d'autre part, fait l'objet d'une nouvelle [demande](#) des ministres français et allemand des Finances, Christine Lagarde et Wolfgang Schäuble, dans un [courrier](#) commun à leur homologue belge. Cette proposition fera l'objet d'une discussion lors de la réunion des ministres européens de l'Economie, le 7 septembre. Face au manque de consensus mondial affiché lors du dernier sommet du G20, la France et l'Allemagne entendent marquer leur volontarisme au niveau européen. Berlin a d'ailleurs [adopté](#) son projet de taxe sur les bénéfices des banques le 25 août. Un rapport de la Commission a été rendu en octobre 2010. La réalisation de ce projet est donc entre les mains des dirigeants et des institutions.

### Domaine juridique

#### **Directive consommateurs**

La directive qui vise à harmoniser le droit des consommateurs en Europe suscite déjà le [débat](#). Toute la difficulté de la réforme réside dans l'ambition de concilier la protection du consommateur et la sécurité juridique pour les entreprises.

Le rapport final de l'eurodéputé (PPE) Andreas Schwab est examiné en ce moment

### Domaine diplomatique

Depuis février 2011, un vent de liberté et de révolution balaye les pays du Maghreb et du moyen orient. Depuis fin février des milliers de migrants quittent leurs pays pour s'exiler vers l'Europe et fuir la pauvreté. Là encore, les dirigeants des Etats européens vont se réunir pour évoquer la crise arabe et trouver des solutions face aux problèmes naissants. La Commission européenne s'est dite préoccupée par le risque de catastrophe humanitaire et évaluait les besoins en cas d'exode massif de la population. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 30 000 Tunisiens et Egyptiens ont fui la Libye depuis lundi, 38 000 personnes ont quitté le pays au total. Un porte-parole de la Commission européenne a indiqué que l'UE cherchait un appui naval militaire pour évacuer ses quelque 6 000 ressortissants toujours en Libye commission européenne s'est dite préoccupée par le risque de catastrophe humanitaire et évaluait les besoins en cas d'exode massif de la population. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 30 000 Tunisiens et Egyptiens ont fui la Libye depuis lundi, 38 000 personnes ont quitté le pays au total. Un porte-parole de la Commission européenne a indiqué que l'UE cherchait un appui naval militaire pour évacuer ses quelque 6 000 ressortissants toujours en Libye.

## **Domaine Social**

En 1983, Jacques Delors, président de la Commission européenne, souhaitait voir 10 % des étudiants européens étudier dans un pays tiers. C'est donc dans l'intérêt des jeunes européens qu'il fonda le programme Erasmus. Le programme Erasmus a été lancé en 1987 avec la participation de onze pays. Avec Erasmus, les étudiants peuvent effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement européen, pendant trois mois au minimum ou un an au maximum. Vingt ans plus tard, seuls 3,5 % des étudiants européens (160 000 en 2006/2007) bénéficient du programme Erasmus. Le Conseil européen de mars 2008 invita les Etats membres à "éliminer les obstacles à la libre circulation de la connaissance en instaurant une cinquième liberté». Un rapport d'experts, remis à la Commission, entend pourtant aller encore plus loin et préconise la mobilité de la moitié des étudiants européens d'ici 2020. Soit près de 3 millions d'étudiants globe-trotters. Ce projet «concret» sous l'impulsion du président de la Commission Jacques Delors, a été un grand pas dans le partenariat entre les systèmes d'éducation et de l'enseignement européen et mondial.

Dans un contexte plus large et général, depuis 2007 et jusqu'à 2013 la Commission européenne mène une politique de cohésion à travers ses actions, pour soutenir la croissance et l'emploi de l'Union Européenne. Conclusions de la Présidence, Conseil européens, mars 2005 : (...) l'Europe doit renouveler les bases de sa compétitivité, augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité et renforcer la cohésion sociale, en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain.

Pour atteindre ces objectifs, l'Union doit davantage mobiliser tous les moyens nationaux et communautaires appropriés - y compris la politique de cohésion – dans les trois dimensions économique, sociale et environnementale de la stratégie pour mieux en exploiter les synergies dans un contexte général de développement durable». Cette politique vise, dans les grandes lignes à, stimuler le potentiel de croissance de l'Union. Il faut améliorer l'attractivité des régions et des villes des États membres. Mais aussi encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de l'économie de la

connaissance en favorisant la recherche et l'innovation, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cela a pour mission de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en attirant un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail ou vers la création d'entreprises, en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain.

### **Domaine Ecologique**

Nous conduisons collectivement la planète vers une catastrophe écologique en raison de la surexploitation de ses ressources, de l'extinction d'espèces, de la destruction des forêts tropicales et donc de l'amointrissement des opportunités de développement des générations présentes et à venir. Cette surconsommation des richesses naturelles est d'autant plus inquiétante que les pays émergents comme la Chine et l'Inde n'ont pas conscience du problème écologique mondial qui se pose. Face à ce nouvel enjeu de protection de la planète la Commission Européenne prévoit un accord contraignant sur le climat fin 2011. En effet, L'exécutif européen a présenté une communication sur la stratégie de l'UE pour relancer les négociations au plan international. Ce texte de douze pages affirme que certaines parties du monde ne sont pas encore prêtes à conclure un tel accord et promeut une progression étape par étape. Aussi la Commission européenne publiera-t-elle, d'ici à juin, sa méthode pour permettre à l'UE de réduire de 30% ses émissions de CO2 d'ici à 2020. Par la suite, elle présentera les grandes lignes de la marche à suivre pour que l'Europe évolue vers une économie faiblement émettrice de carbone d'ici 2050.

## V. CONCLUSION

Les perspectives d'avenir et l'intérêt d'une telle organisation face au reste du Monde.